



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 65810

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la mise en oeuvre dans notre pays du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) approuvé par la commission européenne. Le fonds est doté au plan européen de 3,8 milliards d'euros jusqu'en 2020 et apporte une assistance non financière (denrées alimentaires notamment) aux citoyens européens les plus vulnérables. La France est le premier État membre dont le programme a été approuvé et recevra à ce titre de l'Union européenne 499 millions d'euros au cours de la période 2014-2020. Ce montant sera complété par une enveloppe de 88 millions d'euros provenant de ressources nationales. Elle lui demande quels sont les principes et modalités du plan français et quelles initiatives pourront, en lien avec les principales organisations humanitaires agissant en France, être prises pour l'adapter et le compléter en tant que de besoin.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65810

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8375

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)